Chronique de la Ville

Emoi causé par noir

Hier matin Edgar Johnson et Willie Jones, alias "Big Man," nègres, cambrioleurs notoires, rodaient coin Dryades et Deuxième. L'agent de police Pat Kennedy vint à passer et les arrêta. Avant l'arrivée de la voiture cellulaire, Johnson prit la fuite, et l'agent se mit à sa poursuite. Bientôt une escouade de police prenait part à la chasse. Johnson, en brandissant un rasoir, renversait hommes et femmes sur son passage, créant ainsi un grand émoi dans le quartier, puis il se blottit sous la maison 2338 Chestnut, où il défia les agents. Le sergent Johnson ajusta le noir récalcitrant et fit feu. Le projectile effleura le cuir chevelu de Johnson. Il capitula et fut incarcéré.

Ben Hur Grove, U.A.O.D.

La loge "Ben Hur," de l'Ordre des Druides, donnera une excursion, au clair de lune, sur le fleuve, lundi, 19 avril. Le bateau à vapeur "Sidney" quittera le débarcadère de la rue Canal à 8 h. 30 m. p. m. Nos remerciements au comité MM. Chas. H. Swiler, président; A. Grasser, ex-officio; J. P. Haller, M. G. Calonine, Thos. F. Hall et D. P. Legueno, pour leur aimable invitation d'assister à la partie de plaisir.

Tentative de suicide

C. W. Fields, 80 ans, du "Soldiers' Home," a tenté de se suicider, à 3 heures hier après-midi, en essayant de se jeter dans le fleuve, au quai de la rue Ursulines. Il a été arrêté par l'agent de police Morris, et conduit à la station du 11me précinct.

Incendie

Un incendie a causé des pertes de 500 dollars, à la maison à deux étages, sise 2135-37 avenue Louisiane.

Arrestations importantes

Les nègres Toby et Jimmy Johnson, frères, et Otto Johnson, leur neveu, inculpés du meurtre de Hardie Forbes, blanc, à Murdock, paroisse Tangipahoa, le 7 novembre 1914, ont été arrêtés hier soir, coin Remparts et Howard.

Le concert de M. E. de Grossi

Une indisposition subite et grave de M. Leo de Lyre, un des principaux intéressés du concert que M. Eugène de Grossi devait donner hier soir dans la salle de l'Association de Commerce, a occasionné l'ajournement de la soirée musicale, à jeudi, 15 avril, dans la même salle. Les chansonnettes satiriques et les monologues Montmartrois de M. de Grossi seront sans aucun doute très applaudis.

Service in memoriam

Aujourd'hui à 6 heures p. m., la loge No. 477, de l'Ordre Loyal des Moose, de la Nouvelle-Orléans, aura un service e mémoire des membres défunts, à son siège social, coin Canal et Howard. Les chœurs seront dirigés par le professeur Geo. L. O'Connell.

Pensionnaire en fuite

La police recherche Fred L. Stephens qui s'est sauvé hier matin à deux heures, en dette de 36 dollars, à Mme John R. Lyons, qui tient une pension de famille, 1014 Baronne. Mme Lyons se plaignit à la police, qu'en essayant d'empêcher Stephens de quitter sa pension avec sa valise, avoir été frappée à la tête par ce dernier.

L'ouverture du baseball

Le maire Behrman a lancé une proclamation demandant aux marchands, hommes d'affaires en général, à donner un congé à ceux de leurs employés qui désireraient assister à l'ouverture de la saison de baseball, au Parc Heinemann, qui aura lieu mardi après-midi. Le maire a ordonné à ce que l'hôtel de ville soit fermé à midi, mardi, afin que les employés puissent participer à l'ouverture. Plusieurs dames vendront des billets d'entrée sur les rues lundi, et l'on s'attend a voir une foule considérable au Parc Heinemann.

Triste équipée d'un fou.

McComb City, 10 avril. — John Stewart, nègre, propriétaire d'un hôtel devanu subitement fou, a parcouru les rues de la ville avec une carabine et a tué une négresse et blessé un nègre.

Stewart s'est barricadé ensuite dans une bâtisse de la rue Bonnait et pendant une heure a tenu tête aux forces de la police, finalement il fut sérieusement blessé et capturé.

THEATRES

ORPHEUM

Mlle Charlotte Walker, artiste en renom, étoile de l'opérette, qui a interprété les œuvres de Belasco et autres auteurs célèbres, notamment "The Trail of the Lonesome Pine," paraîtra à l'Orpheum la semaine commençant à la matinée lundi 12 avril, en vaudeville, dans la pièce intéressante, "The Might Have Beens."

On entendra, aussi, le fameux ministrel, Eddie Leonard, assisté de Mable Leonard, qui reviennent à la Nouvelle-Orléans après cinq ans d'absence.

Les Neo-Orléanais applaudiront le début d'une charmante soprano lyrique, Mlle Anna Vecchini, un des célébrités locales, mais n'ayant jamais paru professionnellement sur la scène que récemment, à Memphis, ou elle a remporté un succès éclatant.

Les chansons et les danses de Johnny Cantwell et Rota Walker seront très goûtés par l'auditoire; et le burlesque "The Information Bureau," par les Cinq Sullys sera une source intarissable de gaité.

On applaudira aussi, Ernie et Ernie, dans une petite comédie, "Three Feet of Comedy."

Le "Orpheum Travel Weekly" présentant des vues cinématographiques de différents parties du monde sera très apprécié, ainsi que l'orchestre de concert de l'Orpheum, sous la direction de professeur Emile E. Tosso.

Mme Du Barry au Tudor

La population française de la Nouvelle-Orléans, sans aucun doute, sera heureuse d'apprendre que "Mme Du Barry" sera présentée au théâtre Tudor lundi après-midi, première représentation. Cette une des plus importante pièces cinématographique montrée sur l'écran à la Nouvelle-Orléans et le syndicat Pearce est certain qu'il intéressera la population française de la ville.

Mme Leslie Carter, une des plus grandes artists américaines tient le rôle principal dans "Mme Du Barry."

Les représentations de "Mme Du Barry" seront au théâtre Tudor pour une période illimitée.

Procès en dommages

Mme Eli Laville, de la paroisse Iberville, a intenté un procès en dommages pour $10,644, contre la succession de W. S. Parkerson, hier, devant la cour civile de district. Elle allègue dans sa pétition avoir déposé entre les mains de feu W. S. Parkerson, des sommes d'argent pour placement, et que ce dernier lui avait avoué, il y deux ans, avoir placé près de $11,000 pour elle.

Hier, à la cour de district des Etats-Unis, Edward Farmer et son épouse, Emma Peterson, de la Nouvelle-Orléans, ont intenté un procès en dommages pour $10,000 contre le vapeur anglais "Austro-Australian." Ils allèguent dans la pétition que les officiers du vapeur ont forcé leur fils George, 26 ans, en état d'ivresse, contre sa volonté, à partir sur le "Austro-Australian" en destination d'un port de l'étranger, et que, trois jours plus tard, George avait été pris d'une crise épileptique et était mort enchaîné.

Un rapt

John Tombigbee, nègre, 15 ans, pèse 400 livres, porte un chapeau No. 10, et a des pieds si gros et si longs, qu'il n'y a pas de souliers assez grands pour le chausser. Il est de la paroisse Tangipahoa. Il vient de disparaître mystérieusement, et comme il avait attiré l'attention de plusieurs gérants de théâtre dernièrement, on croit qu'il a été enlevé pour être exhibé dans quelque spectacle de rue.

Accident sérieux

A midi hier, Edwin C. Curry, 56 ans, 2827 Nord Remparts, croyant prendre du sel d'epsom, par mégarde avala de la strychnine. Il fut transporté dans un état critique à l'Hôpital de la Charité.

Le plus utile pour les femmes

Une machine à coudre pour les usages d'une femme serait la meilleure chose que l'on puisse lui procurer. La "Singer" est reconnue comme la plus douce à faire marcher, la plus durable et la plus commode de toutes les machines à coudre.

Vendue seulement par la "Singer" Sewing Machine Co."

Regardez pour le grand "S."

Adv.

TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. A. L. Claudel, 936 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Samedi, 10 avril 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	70	19
Midi	76	22
3 p. m.	78	23
6 p. m.	78	23

CHARLOTTE WALKER A L'ORPHEUM.

Deux lettres de soldats allemands

S'il en fallait croire les journaux allemands, les soldats du Kaiser seraient pleins d'enthousiasme et de gaieté. On n'ose plus nous affirmer qu'ils ne manquent de rien. Le bruit court, même, qu'on ne leur paie plus que la moitié de leur solde. Mais on célèbre sur le mode lyrique leur héroïsme que rien n'entame, et leur parfaite condition morale et physique. Voici la traduction de deux lettres, saisies récemment sur des prisonniers qui n'avaient pas eu le temps de les mettre à la poste. Elles nous montrent, en opposition avec les rodomontades des journaux, les humiliations et les craintes des combattants allemands.

La première a été écrite par un soldat réserviste du 74e d'infanterie, qui a été fait prisonnier le 16 février:

France, le 9 février, 1915.

Ma chère femme,

J'ai à te raconter quelque chose sur ma santé, bien mauvaise, et cela à cause de mes bottes. Il y a presque trois semaines que je marche sans semelles. Mes bottes sont complètement percées et je n'ai pas eu les pieds secs un seul jour ou une seule nuit. Ici, il n'est pas question d'être malade. "Oiseau, bouffe ou crève!" Je suis tout bris, et je peux à peine porter mon sac. Si je meurs, ce sera d'une mort misérable, sans que personne ici s'occupe de moi. Ici, la situation est pire qu'en Russie, car ce que les journaux racontent est faux. Nous sommes traités comme des chiens. Nous sommes envoyés ici comme de la chair à canon. Les Français canonnent au point que la terre tremble. Notre artillerie tire à peine quelques coups et il nous est défendu de tirer avec nos fusils. Partout où l'on porte le regard, on n'aperçoit que tombes et blessés. La poste, dit-on, n'expédie rien pour qu'on ne communique aucun renseignement. Heureux qui s'en tirera! Il pourra remercier Dieu. C'est une lutte à outrance. Il serait impossible de décrire ce qu'on voit ici.

Enfin, après six jours, j'ai pu une fois me laver: l'eau ici est si rare! Je voudrais bien t'envoyer quelques marks pour te venir en aide, mais on ne les accepte pas et la poste ne les expédierait pas. C'est une triste situation. A moi on ne me fera rien accroire, et si jamais cette lettre arrive en tes mains, tu sauras au moins ce qui se passe ici. Je ne crois pas que toutes mes lettres te soient arrivées, puisque je n'ai pas reçu de réponse et que tout ce qui arrive est ouvert, même les paquets. C'est bien clair, mais qu'y faire? Celui qui a le plus de droits est obligé de ramper et de faire tout ce qu'on lui dit. Les journaux vous dépeignent la situation comme belle; en réalité, il n'en est pas ainsi. Si seulement on avait la paix! Et si l'on donnait à chacun ce qui lui revient, la paix serait durable!

Baisers de votre mari et père.

X...

"Nous sommes traités comme des chiens... il nous est défendu de tirer avec nos fusils..." Renseignements dont on sent le prix. La seconde lettre n'est pas moins réconfortante pour nous. Ecrite par un officier- remplaçant (offizierstell vertreter) du 107e régiment de reserve, 12e compagnie, elle exprime une résignation terrifiée, et, surtout, nous montre l'activité victorieuse des troupes françaises.

X..., le 5 février, 1915.

Nous sommes depuis le 1er février dans une position très dangereuse. Notre compagnie est encore en réserve, mais après-demain dimanche nous allons aux tranchées.

Hier soir, j'ai été chargé avec 100 hommes et 5 sous-officiers de diriger les travaux de fortification de première ligne. Mais ce que j'y ai vu défie toute description. D'abord, les boyaux et les tranchées forment un labyrinthe inextricable. Même les gens qui sont là depuis six jours sont incapables de donner le moindre renseignement. Les tranchées sont tellement abîmées par le bombardement qu'il est difficile de croire qu'elles puissent encore servir.

Les compagnies qui sont en première ligne ont chaque jour de 6 à 8 morts et de 20 à 30 blessés. L'ennemi a poussé en avant des sapes où il place des mines pour faire sauter les tranchées. Les grenades à main et à fusil, les lance-bombes, telles sont les armes terribles auxquelles on a recours par là. Le fond des tranchées est recouvert d'une couche de boue de 10 à 20 centimètres, où il y a encore des cadavres des jours précédents. On voit sortir ici un bras, là une jambe, et là-dessus cette odeur ignoble. On en reste muet. En arrière, les uns contre les autres, des trous d'obus de toutes dimensions; dans certains on pourrait faire tenir une voiture. Je n'aurais jamais cru pouvoir supporter tout cela, mais on s'habitue à tout.

Hier, un capitaine a été tué, à la 11e compagnie du 107e; il a été atteint à la moëlle épinière, et est mort sur le coup. Il est dans l'église de ..., à côté de soldats tués, couvert d'un vieux manteau; c'est à peine si on s'occupe de lui. Il en a fini avec les souffrances de ce monde. A côté, toujours dans l'église, on installe des douches pour les soldats. Dans l'église, on voit çà et là un catholique qui prie avec ferveur; à côté travaillent des serruriers et des charpentiers. Quels contrastes! Celui qui arriverait sans préparation devant ce spectacle, ne pourrait guère le supporter.

Hier soir, j'ai rencontré, par hasard, mon cousin, qui est à la 4e compagnie. Il devait me montrer le chemin, mais il m'a fait aller et venir dans des directions complètement fausses, et il m'a fait prendre une bonne suée. Il m'a eu l'air assez ébranlé; sans doute cette vie a agi sur ses nerfs. Il m'a raconté que son feldwebel était entré dans un abri où un homme était déjà assis. Il lui crie: "Eh bien! camarade, je peux bien m'installer ici un moment." Pas de réponse, l'autre était mort.

MME LESLIE CARTER AU THEATRE TUDOR.

AVIS AU PUBLIC.

Le Concert Montmartrois de M. Eugène de Grossi fixé pour ce soir à la Salle de l'Association de Commerce, a été renvoyé à JEUDI, 15 avril, à la même salle, pour cause de grave indisposition d'un des principaux intéressés.

AVIS.

Assemblée Générale. Elections Extraordinaires.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs les sociétaires sont invités à venir exprimer leur volonté au scrutin qui aura lieu, DIMANCHE PROCHAIN, 11 avril, de deux à cinq heures de l'après-midi, au siège de la société, en vue du remplacement du président et de tout le Conseil d'Administration, démissionnaire.

Le secrétaire démissionnaire,
JULES DE LAAGE.

avril—8,9,10,11

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

NIAGARA.....14 avril, 3 p. m.
ROCHAMBEAU.....17 avril, 3 p. m.
LA TOURAINE.....24 avril, 3 p. m.
CHICAGO.....1er mai, 2 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.

802 rue Gentilly, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

Par PAUL H. TESSIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

John K. Leyssene vs. Fabacher Catering Company.

No. 110,880—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par PAUL H. TESSIER, Encanteur—Bureau 632 rue Gravier.

MARDI 13 avril 1915, à 10:30 a. m., sur les lieux No. 338 rue Canal (dans la bâtisse Macheca), sera vendu à la vente aux enchères publiques, sans limite ou réserve, en vertu d'un ordre daté le 9 avril 1915, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la cour ci-dessus désignée, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Tous les effets mobiliers, y compris toutes les installations de bureau, etc., de la Fabacher Catering Co., qui sont contenus dans les lieux ci-dessus mentionnés, d'après une liste d'inventaire consignée au dossier.

Conditions: Comptant, sans limite ou réserve.

CHAS. F. LABARRE, Liquidateur.

LLOYS CHABBONNET, Avocat.

avril 11 17 18 23

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

John M. Richards et autres vs. Amos Richards.

No. 111,520, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. — Double cottage, 7515-17 rue Mississipi.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, le JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, en vertu de et poursuivant un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 29 mars 1915, signé par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, le 5 avril 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques au dernier et plus haut enchérisseur la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 40, borné par les rues Mississipi, McCarthy, Cherokee et Hillary; le dit lot est désigné par le numéro quatorze, mesurant 30 pieds de face à la rue Mississipi par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds; les améliorations comprennent une résidence connue par les numéros municipaux 7515-7517 rue Mississipi. Acquis par les dites parties par héritage par la succession de leur père et mère, Jno. M. Richards et Margaret Richards, Nos. 99,720 et 107,901 du dossier de la Cour Civile de District.

Conditions Comptant; l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du compte de son enchère toutes les taxes de l'année 1915 et l'acte de vente devant l'Hon. Fred Deibel, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication avec

C. C. FRIEDRICHS et HAROLD MOISE, Avocats.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.

avril 11 18 25—mai 2 9 13

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Susan Million vs. Mme Fannie Davis.

No. 109,999—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, sans limite ou réserve, en vertu d'un jugement rendu le 30 mars 1915 et signé le 6 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 182 (anciennement 45), borné par les rues Newton, Nunez, Diana et Tèche, désigné comme lot No. 47 (anciennement No. 7). Le dit lot mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Newton par cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions Comptant; l'acquéreur payera les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente, y compris le coût de tous les certificats et les timbres de guerre, devant C. E. Humphrey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

avril 11 18 25—mai 2 9 16

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

August Schmedtje vs. Wm. E. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,168 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de la Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux Nos. 2065-67 rue Tchoupitoulas, dans le Quatrième District de cette ville, le JEUDI 15 avril 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir

La contenu d'un bar, d'après une liste d'inventaire déposée à mon bureau.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de la Ville pour la Paroisse de Orléans.

D. B. H. CHAFFE,
Avocat pour le demandeur.

avril 4 9 15

LE 12 AVRIL DANS L'HISTOIRE.

1854—La ville de San Salvador a été détruite par un choc sismique.

1892—Le gouvernement des Etats-Unis, a payé une indemnité de $25,000, aux familles des Italiens lynchés à la Nouvelle-Orléans.

1900—Charles H. Allen a été nommé gouverneur de Porto Rico.

1906—Green et Gaynor trouvés coupables, à Savannah, Gie.

1914—Un attentat a été fait pour retarder l'exécution des meurtriers à Ossinning, N. Y., en brisant la chaise électrique.

DÉCÈS

MOTHE — Dimanche, le 4 avril, à 5 heures du matin, GEORGE J. MOTHE, fils de Justine Rey et Guillaume Mothe, âgé de 35 ans, natif de la Nouvelle-Orléans.

L'enterrement a eu lieu lundi 6 avril à 2 heures de l'après-midi de la résidence de ses parents, 6732 rue Dumaine.

LACROUTS — Décédé, lundi, 5 avril 1915, à 4 heures a. m., âgé de 57 ans, 5 mois et 2 jours, MARCEL LACROUTS, époux bien-aimé de Nora Sossac, natif de Abos, Basses Pyrénées, France, et résident de cette ville depuis 35 ans.

LE GARDEUR DE TILLY — Décédée, jeudi, 8 avril 1915, à 6:30 heures p. m., âgée de 80 ans et 2 mois, MME GUSTAVE LE GARDEUR DE TILLY, née Adélaide Marie Sophie Pitot, native de la Nouvelle-Orléans.

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de feu JEAN DUTREY, vendredi 16 avril à 7 heures du matin, à l'église St-John, Clio et Dryades. Les parents et amis sont respectueusement invités à y assister.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs

1108-1112 RUE NORD REMPARTS

PHONE HEMLOCK 406

VEUVE JACOB SCHOEN

ENTREPRENEUR DES POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEUR.

2326 et 2327 rue Bourgogne,
Entre Clouet et Louisa, Nouvelle-Orléans.
GEO. C. RADEMACHER, Directeur.
Téléphone, Hemlock 402.

21jan—1an dim

JACOB SCHOEN & SON

Embaumeurs et entrepreneurs de pompes funèbres.

519 avenue des Champs-Elysées.

Phones 1200 et 1201, Hemlock.

20jan—1an dim

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Nofore Zagame.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,180 — Division C — Attendu que Alice Fuhr, veuve de Nofore Zagame, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Nofore Zagame, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

JOS. LAUTENSCHLAGER, Avocat.

avril—10,14,19

Succession de John Poree.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 110,050 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rosa Jarreaux, veuve de John Poree, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

E. A. PARSONS, Avocat.

avril—10,14,19

Succession de Nicholas Barth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,209 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret C. Barth, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

GAGE, BALDWIN & CRAIGES,
T. B. WATKINS, Avocats.

avril—10,14,19

Succession de Katherine Schmidt, Veuve d'Ignatz Kruppenbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,076 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Ignatz Kruppenbacher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.

avril—10,14,19

Succession de Thomas Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,945 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Peter F. Wilson et George D. Wilson, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

MARTIN H. MANGAN, Avocat.

avril—9,10,18

Succession de Frederick Fandal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,152 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jefferson C. Wenck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

W. W. YOUNG, Avocat.

avril—9,10,18